

Ville de CHAVILLE

Madame LE VAVASSEUR

Madame RE

Madame CHAYE MAUVARIN

Madame BAUMGARTNER Directrice Générale des Services

Monsieur IDOINE DGA Enfance, Scolaire, Jeunesse et Sports

Madame BERNARD Directrice du service Scolaire

Monsieur CLEOMENE Directeur du service Enfance

Représentants des Fédérations de Parents d'Elèves

CAAPE – Madame Fouquet

FCPE - Monsieur Baugé

PEEP – Madame Dondeyne

Ordre du jour

- 1) Budget 2021 page 2
- 2) Tarifs des dispositifs municipaux page 2
- 3) Commandes matériels scolaires page 3
- 4) Inscriptions périscolaires page 4
- 5) Climat au sein des Conseils d'Ecoles page 5
- 6) Communication sur les actions périscolaires page 6
- 7) Sorties scolaires et classes extérieures page 7
- 8) Créneaux Piscine 2021/2022 page 7
- 9) Réflexion sur la carte scolaire page 8
- 10) Travaux dans les écoles page 9
- 11) Evolution de la prestation de Restauration Collective page 10

1/ Budget 2021 (Mme Ré et Mme Chayé Mauvarin)

Les orientations budgétaires pour l'année 2021 seront votées en Conseil Municipal du 29 mars 2021.

Celles-ci indiquent que les incertitudes liées aux mécanismes de compensation fiscale et au marché de l'immobilier pour les droits de mutation, que la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, la volonté de ne pas avoir recours au levier fiscal, ou encore à une augmentation conséquente des tarifs des services, sont toujours bien présentes et que cela conduit à la plus grande prudence.

La suppression de la taxe d'habitation et l'incertitude actuelle sur le montant de sa compensation par l'Etat, ainsi que la baisse constante des dotations depuis plusieurs années (4.9M€ en 2012 et 3.1M€ en 2021) incite à la sobriété budgétaire.

Les prévisions budgétaires (et leur réalisation) intégreront 2 axes majeurs qui fonderont dorénavant le budget des services scolaires, périscolaires, jeunesse & sports.

Les arbitrages budgétaires conduits pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement ont impliqué de revoir à la baisse des achats de fournitures et de prestations dans une optique de prudence tout en recommandant de procéder à des commandes « responsables » au regard de critères environnementaux.

Concrètement, la dotation scolaire :

- par école maternelle est fixée à 63€/élève (68€ depuis 2008)
- par école élémentaire est fixée à 66€/élève (71€/élève depuis 2008)

Le budget 2021 adoptera également la méthode du « budget climat »
(cf. document « *Présentation Budget Climat* »).

Cette méthode vise à procéder à une évaluation de l'impact carbone des dépenses et des activités de la Commune et à introduire de nouvelles manières de faire en fonction d'objectifs à définir en termes d'impact.

La mise en œuvre du budget climat ou bas carbone s'opérera lors de la réalisation des commandes avec des exigences formalisées notamment dans l'expression des besoins, dans les cahiers des charges et dans le descriptif des actions (activités, manifestations événements).

Cette évolution est une transition qui doit être mise en place au fur et à mesure, avec pédagogie. En ce sens, les élus et services se tiennent à la disposition des directions des écoles pour les accompagner dans cette démarche.

2/ Tarifs des dispositifs municipaux (Mme Ré)

Les tarifs des prestations de services « Enfance » et « Jeunesse » sont appliqués depuis le 1er janvier 2015, des adaptations de ces tarifs ont été effectuées pour tenir compte du retour à la semaine scolaire de 4 jours par semaine, de la création d'un tarif pour les stages « culture/sport » et d'une modification du forfait semaine de l'accueil de loisirs pendant les vacances.

Il a été constaté que les tarifs appliqués actuellement au forfait mensuel pour l'accueil périscolaire ne correspondaient plus aux attentes des familles, notamment des familles séparées. Il est proposé de revenir à un tarif de prestation à l'unité pour apporter plus de souplesse aux familles dans l'utilisation du service.

Par ailleurs, les tarifs n'ayant pas évolué depuis le 1er janvier 2015, il est proposé de réévaluer à la hausse les tarifs de l'accueil du matin, du soir, du mercredi et de la jeunesse de 5% pour tenir compte de l'inflation cumulée des salaires, des charges et des contrats de prestation.

Les tarifs « vacances » ne sont pas augmentés pour tenir compte du passage au tarif unitaire qui entrainera déjà une hausse pour les familles dont les enfants sont inscrits 5 jours.

Les tarifs de la restauration collective (repas et goûters) seront réévalués à la hausse de 15% pour tenir compte de la hausse du coût du repas appliqué par le délégataire dans le cadre du nouveau contrat de la délégation du service de la restauration collective qui exige dès la première année 50% de produits biologiques et des produits de qualité.

Tarif proposé pour la restauration Collective au Conseil Municipal du 29 mars 2021, avec le taux d'effort, oscille de 0.54 à 6.33€.

Rappel des tarifs proposés dans les villes voisines (*Année scolaire 2019/2020*)

SEVRES		MEUDON		VILLE D'AVRAY		BOULOGNE		ISSY LES MOULINEAUX	
tarif minimum	tarif maximum	tarif minimum	tarif maximum	tarif minimum	tarif maximum	tarif minimum	tarif maximum	tarif minimum	tarif maximum
1,56	5,12	1,00	7,26	1,24	6,34	1,18	8,00	0,55	6,49

Les représentants des fédérations d'élèves indiquent que l'augmentation des tarifs de restauration collective est conséquente (+ 15%).

Celle-ci sera très difficilement compréhensible par les familles.

Ils indiquent qu'il y a une différence de perception par les parents entre la qualité supposée des repas et la volonté d'augmenter la qualité des produits (bio, labélisé), ainsi qu'une différence de perception entre la qualité initiale des ingrédients en cuisine centrale et le rendu gustatif dans les assiettes des enfants.

3/ Commandes matériels scolaires (Mme Chayé Mauvarin et Mme Bernard)

Le plan climat adopté par la municipalité implique des changements dans les modèles d'achat et promouvoir l'achat responsable. Les différents acteurs actuels doivent s'efforcer de réfléchir à faire évoluer leurs achats vers :

- Des produits écolabel
- Compléter des jeux au lieu de les racheter
- Vérifier si certains matériels ou mobilier ne seraient pas disponibles dans d'autres écoles

- Essayer de diminuer l'achat de jeux en plastiques
- Acheter local

De manière globale, la municipalité souhaite s'interroger sur le besoin et sur le fait de se passer du produit considéré, de limiter l'impact carbone et apprendre à devenir plus autonome dans le travail/recyclage/création des matériaux, de privilégier les lieux de fabrication proches et dont la gestion est certifiée durable (label PEFC par exemple).

D'une façon plus générale, apprendre à repérer les écolabels (ex: NF environnement) et choisir ses fournisseurs pour leur éthique environnementale : emballage, transport, social... .

Les fournisseurs de la ville ont déjà proposé des catalogues avec les produits souhaités, les directions des écoles peuvent déjà prévoir leur commande.

Dans le cas où un produit souhaité ne s'y trouve pas, les directions des écoles peuvent toujours commander en dehors de ces référencements. L'objectif est de tendre progressivement vers le plus possible d'achats dits responsables.

Les représentants de fédérations de parents d'élèves confirment que l'obligation initiale de changer de catalogue brusquement a été une trop forte contrainte, et qu'il était effectivement préférable de laisser le choix aux directions et aux enseignants.

Il serait intéressant de connaître régulièrement l'évolution des achats, entre produits écoresponsables et produits « habituels ».

4/ Inscriptions périscolaires (M. Cléomène)

Suite aux demandes de parents d'élèves, les services de la ville ont travaillé sur des évolutions permettant de **simplifier le procédé d'inscription aux accueils périscolaires**, et de mettre en place un système qui ne provoque pas de bug lors de ces inscriptions.

Dans la même réflexion, il a été recherché **une responsabilisation des parents face au problème du gaspillage alimentaire**. Le souhait est de limiter au maximum de commander des repas qui ne seront pas mangés avec des enfants absents sans désinscription au préalable.

Une communication de la ville est prévue en Avril 2021 précédant le début de la nouvelle procédure des inscriptions.

Les évolutions sur la facturation aux familles

- Les familles ne seront plus facturées à la présence de leur enfant mais à la réservation du service. Les prestations seront facturées à l'unité et non plus au forfait. Toute prestation réservée sera payée, que l'enfant soit présent ou non.
- Les familles disposeront de 72 heures pour se désinscrire des services périscolaires, en passant directement par le portail famille.
(sauf circonstances exceptionnelles : certificat médical, ...)

- De même pour la restauration collective les familles disposeront de 72 heures pour se désinscrire sur le site du prestataire de service.
- De même les vacances seront facturées à la réservation et les familles auront une semaine avant le début des vacances pour se désinscrire.

Attention, dans tous les cas, il faudra :

- Se désinscrire par email au service Enfance de la ville de Chaville

Et dans le même temps,

- Se désinscrire sur l'application du prestataire de Restauration Collective (Actuellement ELIOR)

Les nouvelles modalités d'inscription

Une inscription périscolaire annuelle aura lieu sur les mois de mai et juin 2021.

Cette préinscription permettra aux parents de faire une inscription annuelle et de choisir les jours où ils souhaitent que leur enfant fréquente les accueils périscolaires.

Afin de diminuer la charge sur le réseau lors des inscriptions et d'éviter les problèmes de connexion des familles, les inscriptions aux services périscolaires se feront en deux temps :

1^{ère} phase d'inscription du 3 au 15 mai 2021 : pré-inscriptions pour les mercredis périscolaires

- Les pré-inscriptions se feront sur le portail famille ou en présentiel au service AFC
- les capacités d'accueils des établissements étant limitées le mercredi, aucune télétransmission de fiches de renseignements ne sera demandée pour fluidifier le trafic sur le portail famille.
- Les parents seront invités à ne télétransmettre la fiche de renseignements obligatoire que lors de la deuxième phase d'inscription périscolaire en juin.
- Début juin la commission d'attribution de places validera les dossiers d'inscriptions retenus en fonction de l'ordre d'arrivée des pré-inscriptions. Une information parviendra aux familles pour préciser si l'inscription est validée ou pour proposer une solution alternative sur un autre accueil. Dans le cas où la famille refuserait une solution alternative, l'enfant sera placé sur la liste d'attente de l'accueil de son choix.

2^{ème} phase d'inscription du 31 mai au 19 juin 2021 : inscriptions pour les accueils matin, midi et soir.

- Les inscriptions se feront sur le portail famille ou en présentiel au service AFC. Pour ces accueils toutes les inscriptions sont retenues.
- Suite à cette inscription le planning hebdomadaire de l'enfant sera pré rempli automatiquement sur l'année scolaire complète (tous les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis).

Pour répondre à la souplesse demandée par les familles, il sera possible de désinscrire son enfant en ligne sur le portail famille jusqu'à 72 heures avant le jour de l'accueil périscolaire. Toutes demandes de désinscriptions définitives devront en revanche se faire par mail adressé au service activités familles.

- Lors de cette 2^{ème} phase d'inscription la télétransmission de la fiche de renseignement sera demandée.

5/ Climat au sein des Conseils d'Ecoles (Mme Le Vasseur et M. Idoine)

Rappel du fonctionnement des Conseils d'Ecoles

Le conseil d'école, placé sous la responsabilité du directeur, est l'organe essentiel qui réunit les représentants de la communauté éducative et permet d'échanger sur toutes les questions relevant de la vie scolaire.

C'est un organe consultatif et de dialogue avec la communauté éducative.

Il est fondamental de bien différencier les droits et devoirs des membres du conseil d'école présents. Par exemple, le conseil d'école n'a pas à se prononcer sur l'organisation des classes ou la répartition des élèves. Cela relève de la responsabilité Directeur après consultation du conseil des maîtres. Là aussi, les représentants des fédérations de parents d'élèves peuvent donner leurs avis et suggestions.

Ce travail collaboratif avec les fédérations de parents d'élèves a déjà été mis en place à de nombreuses reprises lors des différentes évolutions des rythmes scolaires ou avec les projets de rénovation des écoles avec des échanges riches, toujours dans un climat serein permettant le débat. Bien entendu, les décisions municipales sont discutées, débattues.

Il est primordial, en particulier au sein des conseils d'écoles, de pouvoir échanger et discuter avec l' élu dans un climat apaisé.

En outre, la mission principale des services scolaires et périscolaires n'est pas de répondre quotidiennement aux demandes de parents d'élèves, mais de mettre en place des conditions d'accueils des enfants et professionnels en toute sécurité.

Il apparaît nécessaire de rappeler quels sont les rôles des représentants des fédérations de parents d'élèves en rappelant que le débat politique ne se déroule pas dans les conseils d'école.

Il est proposé de créer conjointement une « fiche pratique » qui explique les rôles et les attributs de chacun au sein des conseils d'école, et plus largement, dans le rapport entre les fédérations de parents d'élèves et la ville.

Enfin, nous devons tous évaluer le PEdT de la ville de Chaville puis redéfinir les orientations du PEdT en concertation avec tous les partenaires éducatifs qui interviennent sur Chaville dont les représentants des fédérations de parents d'élève.

Ce travail devra être organisé sereinement probablement en début d'année 2022 suivant l'évolution du contexte sanitaire.

Quelques exemples sont le fruit du travail de consultation des fédérations de parents d'élèves :

- Consultation pour les besoins recensés lors de la rénovation des écoles
- Comité de pilotage travaux dans les écoles

- Création d'une page « Travaux dans les écoles » sur le internet de la ville
- Consultation sur l'hypothèse de modification des horaires scolaires
- Consultation pour le renouvellement du marché de restauration collective (commissions menu)

6/ Communication sur les actions périscolaires (M. Cléomène)

Chaque année, de nombreuses réunions d'informations, de concertation ou de travail sont organisées avec les représentants des fédérations de parents d'élèves.

Bien entendu, ces réunions de concertation seront maintenues dans l'avenir.

- En 2020, 2 réunions périscolaires par école élémentaire
- En 2020, 4 réunions avec les représentants des fédérations de parents d'élèves
- En 2020, concertation à propos des heures ouverture des écoles
- En 2020, réunion trimestriel pour suivi des travaux + page sur site internet de la ville
- En 2020, 5 commissions menu

Dans le même objectif d'améliorer la communication aux familles, le service Enfance développe de nouveaux outils de communication avec les familles afin de répondre aux inquiétudes et appréhensions ressenties par les familles suite aux contraintes imposées par la crise sanitaire et le plan Vigipirate. Il faut rappeler que les parents ne peuvent plus entrer dans les établissements scolaires et que cela est source d'inquiétude et parfois de réaction violente envers la communauté éducative.

Créations en cours :

- Page Enfance sur le Site internet de la ville (Avril 2021)
- Guide enfance (Avril 2021)
- Tentative de mise en place d'alerte SMS pour information urgente et pratique (Septembre/Octobre 2021).

7/ Sorties scolaires et classes extérieures (Mme Bernard)

Les services d'Etat et la DASEN n'ont pas accordé pour cette fin d'année scolaire la mise en place de séjours en dehors de l'école du fait du contexte sanitaire.

La direction de l'école A France poursuit le projet pédagogique de sorties avec les classes de CM1 et CM2 : sur les mois d'avril, mai et juin (Léonard de Vinci, escalade à Fontainebleau, L'île de la cité au moyen âge, La Roche Guyon...).

A ce jour, les autres écoles n'ont pas encore transmis de projets.

Les classes extérieures 2022 pour les classes de CM1 sont maintenues : une concertation doit avoir lieu avec les écoles pour recueillir leurs souhaits.

8/ Créneaux Piscine 2021/2022 (Mme Bernard)

Bonne nouvelle !

Les séances de Natation scolaire sont de nouveau autorisées et peuvent donc reprendre à compter du 25 mars 2021, et nous l'espérons, jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

L'année scolaire prochaine, la ville de Chaville maintient plusieurs hypothèses afin de pouvoir conserver l'ensemble des créneaux actuels :

- 1/ Conserver l'organisation actuelle : Piscine de Vélizy avec 4 à 5 séances par semestre et, Piscine de Sèvres avec 1 séance.
- 2/ Pouvoir conventionner avec la seule piscine de Vélizy.
- 3/ Envisager de reprendre des séances dans la nouvelle piscine de Viroflay.

9/ Réflexion sur la carte scolaire (Mme Bernard)

Une réflexion a débuté avec Mme l'Inspectrice de l'Education nationale et les directions des écoles, sur une éventuelle mesure de carte scolaire à compter de septembre 2021.

Répartition des effectifs et la structure de certaines écoles sont en déséquilibre :

L'école maternelle Les Myosotis située rue des Capucines est très chargée (29 élèves par classe) et ne peut plus accueillir de nouveaux enfants ou très peu. L'accueil des nouveaux élèves, entrainerait de nouveau une réouverture d'une classe de GS à F Buisson. Ce transfert d'élèves modifie considérablement l'équilibre des niveaux de classe de l'école et ce n'est pas une solution pérenne et agréable pour cette école et celle de F Buisson.

L'école élémentaire F Buisson a vu ses effectifs baissés (2 fermetures de classe en 2 ans dont la GS) et se retrouvent avec 2 salles de classes libres + 2 nouvelles qui vont être construites. Recevoir une GS dans cette école entraine plusieurs problématiques (restauration collective, ATSEM, cour d'école, etc.).

L'école des Jacinthes possède depuis 2020, 2 salles de classe libres et ses effectifs sont en moyenne de 24 élèves par classe. Cette école peut accueillir au minimum 40 élèves de plus.

Les programmes immobiliers

- 1 programme immobilier dans le bas Chaville bientôt terminé – été 2021
- 1 autre programme immobilier dans le bas Chaville à l'horizon 2023
- 1 nouveau programme face à l'Atrium en cours de construction – livraison fin d'année 2021
- 2 futurs programmes rue Carnot à l'horizon 2023.

Suivant les estimations en cours, cela concernerait 30 élèves de l'école Paul Bert qui basculeraient à Ferdinand Buisson, et 20 élèves de l'école des Myosotis qui basculeraient aux Jacinthes.

Dans tous les cas, une souplesse sera possible dans le cas de fratrie par exemple.

Selon ces paramètres, il semble nécessaire d'apporter une attention sur la carte scolaire et d'étudier la faisabilité d'une évolution, sur le bas Chaville et une petite partie du secteur rive droite.

Une réunion de concertation avec la communauté éducative concernée sera programmée dans les prochaines semaines.

10/ Travaux dans les écoles (M. Idoine)

Installation Ecole des IRIS

Les classes, enfants et enseignants sont bien installés dans des locaux rénovés et fonctionnels. Il reste quelques aménagements à prévoir, mais le déroulement des enseignements s'effectue dans de bonnes conditions.

Les difficultés sont bien celles prévues lors de nos échanges : taille de la cour d'école et gestion des toilettes.

Les représentants des fédérations de parents d'élèves souhaitent que les services de la ville restent attentifs pour améliorer ce qui peut l'être afin de posséder les meilleures conditions possibles jusqu'à la fin des travaux.

Chantier Anatole France

Les travaux ont débuté à la date prévue et se déroulent suivant le planning prévisionnel déterminé avec les entreprises.

Travaux déjà effectués :

- Dépose et création de nouveaux locaux de rangement du gymnase
- Désamiantage de l'ensemble des bâtiments

Prochaine Comité Technique le 24 mars à 18h

Ordre du jour : Actualités du chantier et finalisation des choix pour la création de la cour Oasis

Installation Chapiteau

La zone utile à l'installation du chapiteau (jardin de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse) a été préparée dans les temps.

Malheureusement, un imbroglio administratif bloque la pose du chapiteau.

2 bureaux de contrôle indépendants s'opposent sur les conformités de stabilité de la structure et de résistance au vent.

Bien entendu, Monsieur le Maire ne peut autoriser la pose du chapiteau tant que toutes les garanties de sécurité pour les utilisateurs ne sont pas réunies.

Projet travaux Ferdinand Buisson

Après les réunions de préparation en compagnie de la direction de l'école, du référent périscolaire et des architectes, une présentation aux représentants des fédérations de parents d'élèves des options retenues pour le projet de rénovation de la cour de l'école Ferdinand Buisson a lieu mardi 16/03 à 18h.

Rappel des besoins exprimés :

- Ajout de 2 salles scolaires et/ou périscolaires
- Dépose et création de nouvelles toilettes

- Création de locaux de rangement dans la cour
- Création d'une cour dite « Oasis »

Le projet a été décalé dans le temps pour 2 raisons majeurs :

- L'architecte paysagiste missionnée par la ville se focalise actuellement sur les cours Oasis des écoles Iris et Anatole France, elle travaille en parallèle sur le projet de cour de Ferdinand Buisson mais dans un calendrier différent.
- Le contexte économique global du budget communal a contraint les élus à décaler le début du chantier au dernier trimestre 2021.

Pour ces 2 raisons, il n'est pas possible d'être précis sur un planning, ni sur le projet qui peut être amené à évoluer avant finalisation de l'appel d'offres aux entreprises.

Donc, la présentation définitive du projet (projet finalisé + planning entreprises) pourra avoir lieu en septembre / octobre 2021, à la suite des procédures légales de désignation des entreprises.

11/ Evolution de la prestation de Restauration Collective (Mme Bernard)

Renouvellement du marché depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce qui change :

- ✓ Le prestataire propose dans ses menus : 80% de produits durables (Label rouge, AOP, IGP, pêche durable, agriculture biologique...) dont 50% issus de l'agriculture biologique.
- ✓ Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles maternelles.
- ✓ 100 % Barquettes biodégradable et compostable
- ✓ Valorisation des produits locaux (à moins de 200km de Chaville) : yaourt, légumes, fruits, viande...
- ✓ Pique-nique « maison » avec des sandwiches confectionnés le jour même avec du pain local pour les sorties scolaires.
- ✓ Plus de variétés de pain et aussi du pain avec des farines bio

Ce qui ne change pas:

- ✓ Toutes les viandes sont estampillées Label Rouge ou BIO.
- ✓ Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles primaires.
- ✓ Tous les produits sont sans OGM, sans colorant ni arôme artificiel.
- ✓ Privilégier la cuisine « maison »
- ✓ Pain local (2 boulangeries situées à Meudon et Chaville)
- ✓ Respect de la saisonnalité des fruits et légumes.

Actualité Cuisine Centrale

Actuellement une étude de faisabilité réalisée par les services de la ville est en cours.

Elle doit déterminer le coût nécessaire pour l'investissement et le fonctionnement d'une Cuisine Centrale à Chaville.

Les résultats de cette étude permettront à la municipalité de valider définitivement la création de nouvel outil, ou au contraire, de constater que le coût est trop élevé pour être supporté par la ville de Chaville.